



## Produit vente maison en nu-propriete vers l'Espagne

-----  
Par JPG

Bonjour a toutes et a tous,

apres plus d'un an d'attente, il semble que la maison de mes defunts parents et dont nous avons herité a trois (nu-proprété) soit sur le point de se vendre.

Lors du reglement de la succession nous avons appris que nous etions, chacun des trois heritiers, tres en-dessous du seuil ou s'applique les droits de succession et les seules sommes que nous avons eu a regler sont les frais de notaire plus une grosse taxe qui s'appelle "protection des hypoteques" si ma memoire est bonne (pour un ordre d'idee, nous avons réglé un peu moins de 5000 euros pour un total herité de 230 000 euros environ).

Mes deux soeurs vivant en France recevront donc un transfert bancaire de la part du notaire apres la vente et seront apparemment tranquilles si j'ai bien compris. Dans mon cas cela va-t-il etre plus problematique, sachant que je suis resident en Espagne et que ce transfert depuis le noataire devra passer une frontiere. J'imagine que je devrais declarer cette somme au FISC Espagnol qui va surement s'empreser de me taxer...non?

Merci d'avance pour vos infos et bonne journée.